

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN**Procès-verbal de la réunion de Conseil du 6 juillet 2022**

Le mercredi six juillet 2022 à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 29 juin 2022 effectuées en application de L2121-10 du CGCT.

Président : Monsieur Sylvain ROBERT

Présents : 68 - Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE (départ à la délibération n°6), Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK.

Procurations : 10 - Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Violette DUFOUR à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Madame Brigitte MARTIN à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX.

Absents excusés : 13 - Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT.

Adoption du procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 12 mai 2022 et du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président en vertu de la délégation donnée par le Conseil Communautaire dans sa séance du 9 juillet 2020.

Liste des délibérations du conseil

N°	DESIGNATION
1	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Port Fluvial de Harnes - Rapport annuel du délégataire 2021 Le Conseil prend acte
2	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : EPIC Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin - Approbation du budget primitif 2022 et autorisation de versement d'un solde de subvention Décision prise à l'unanimité des votants. 1 « ne prend pas part au vote » (M. DUQUESNOY, Président de la structure)
3	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Pôle d'Excellence Sportif : Avenant n°4 à la Convention de gestion et d'entretien avec le Syndicat Mixte pour l'exploitation des aménagements extérieurs du Stade Couvert de Liévin Décision prise à l'unanimité des votants.
4	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Liévin - Zone d'Activités Saint Amé - Parcelle BD 539 - Délégation du Droit de Prémption Urbain Décision prise à l'unanimité des votants.
5	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Politique de l'Habitat - Programme Local de l'Habitat (2022-2027) Arrêt de Projet Décision prise à la majorité. (77 « pour », 0 « contre », 1 « abstention(s) : M. CHAMPIRE »)
6	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Poursuite du cofinancement par la CALL des équipes projet NPNRU des villes de Lens, Liévin et Avion Décision prise à l'unanimité des votants.
7	DEVELOPPEMENT DURABLE : Convention "Savoir Rouler A Vélo" Décision prise à l'unanimité des votants.
8	DEVELOPPEMENT DURABLE : Convention d'accompagnement dans le cadre du programme InterLUD Décision prise à l'unanimité des votants.
9	DEVELOPPEMENT DURABLE : Règlement intérieur de la future déchèterie de Liévin Décision prise à l'unanimité des votants.
10	DEVELOPPEMENT DURABLE : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2021 Le Conseil prend acte
11	DEVELOPPEMENT DURABLE : GEMAPI - Lutte contre les inondations à l'amont de la commune d'Ablain-Saint-Nazaire - accord de principe pour le lancement d'une D.U.P. dans la perspective d'une expropriation Décision prise à l'unanimité des votants.
12	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Enseignement supérieur - Recherche - Cofinancement d'une thèse de doctorat - Laboratoire SHERPAS - U.F.R. Staps de Liévin Décision prise à l'unanimité des votants.
13	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Organisation de la cinquième édition nationale de "Numérique en Commun[s]" (NEC 2022) dans les Hauts-de-France à Lens - Soutien de l'événement par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin Décision prise à l'unanimité des votants.
14	RESSOURCES ET MOYENS : Mutualisation des systèmes d'information : création d'un service commun porté par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin Décision prise à l'unanimité des votants.
15	RESSOURCES ET MOYENS : Actualisation de postes pour la Direction des services techniques Décision prise à l'unanimité des votants.

16	RESSOURCES ET MOYENS : Actualisation du profil de poste « Chef du service Accompagnement juridique et conseil » en « Chef du service Accompagnement juridique et assemblées » Décision prise à l'unanimité des votants.
17	RESSOURCES ET MOYENS : Création d'un poste de chef de projet innovation / filière pour la direction Développement Economique Attractivité et Emploi Décision prise à l'unanimité des votants.
18	RESSOURCES ET MOYENS : Création de deux postes pour la direction des systèmes d'information et du numérique (service commun) Décision prise à l'unanimité des votants.
19	RESSOURCES ET MOYENS : Mise à disposition de véhicules aux agents territoriaux Décision prise à l'unanimité des votants.
20	RESSOURCES ET MOYENS : Ajustements de l'organisation du temps de travail du personnel au 01/01/2022 - application des 1607 heures Décision prise à la majorité. (74 « pour », 0 « contre », 1 « abstention(s) : Mme CARBONNIER BEN AZOUZ », 2 ne prennent pas part au vote : M. CHAMPIRE et M. MOULIN)
21	RESSOURCES ET MOYENS : Garantie d'emprunt - MAISONS & CITES SA d'HLM - Construction de 20 logements Rues Émile Zola et Jean Jaurès (Tranche 2) à GRENAY Décision prise à l'unanimité des votants.
22	RESSOURCES ET MOYENS : Garantie d'emprunt - MAISONS & CITES SA d'HLM - Construction de 40 logements Cité 2/5 Calonne Rue Bourvil à LIÉVIN Décision prise à l'unanimité des votants.
23	RESSOURCES ET MOYENS : Garantie d'emprunt - Vilogia LOGIFIM - Construction de 39 logements Rue Jean Jaurès à LIÉVIN Décision prise à l'unanimité des votants.
24	RESSOURCES ET MOYENS : Signature de la Convention de Services Comptables et Financiers Décision prise à l'unanimité des votants.
25	MOTION : REVISION DES VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX PROFESSIONNELS : COPIE HORS-SUJET! Décision prise à l'unanimité des votants.

Procès-verbal in-extenso

M. ROBERT : Mes chers collègues, je vous invite à prendre place. Nous allons débiter cette séance de Conseil à la fois en présentiel et en distanciel, en espérant que tout le monde arrive à nous rejoindre dans les temps. Ça devrait être quelque chose de réalisable pour démarrer cette séance, comme de tradition, sur les questions de développement économique, d'attractivité du territoire. C'est Laurent DUPORGE qui rapporte la délibération n°1.

M. DUPORGE : Tout à fait Monsieur le Président. Puisque les vacances approchent, je vais vous inviter à prendre votre barque, votre petit canoë et vous rendre au port fluvial de Harnes, bel endroit de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin pour vous parler du rapport annuel du délégataire. Rien de particulier à signaler si ce n'est qu'en 2021, nous avons un tonnage qui a été inférieur à l'année 2020 où nous avons d'ailleurs plutôt bien résisté au Covid. Alors pourquoi cette baisse de tonnage ? C'est parce qu'on a perdu un client qui s'appelle DC Ressources et donc ça nous a fait perdre 4,3 % de trafic. Mais, mes chers collègues, amis, à partir de 2024, tout devrait aller bien mieux puisque vous savez que sur ce port fluvial de Harnes, nous allons avoir une nouvelle implantation la société Galloo, spécialisée dans le recyclage de métaux. Cette société, mes chers collègues, va nous apporter un tonnage extrêmement important et donc nous devrions à partir de 2024 vous annoncer des chiffres avec des pourcentages d'augmentation très significatifs, ou même dire très importants.

M. ROBERT : Merci beaucoup. C'est aussi la voie d'eau qu'on exploite telle qu'on l'avait déjà évoquée de cette façon au niveau de l'instance communautaire. Pas de remarque sur la délibération ? Non ? Elle est adoptée. Laurent, toujours la délibération n°2.

M. DUPORGE : Je vais toujours vous parler du meilleur d'entre nous. Je parle donc du maire de Harnes, Philippe DUQUESNOY, Président de l'Office de Tourisme et qui forme un duo formidable avec sa camarade Sophie WILHELM, qui font un travail formidable, je le dis, pour mettre en valeur la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. D'ailleurs, j'ai eu le plaisir d'assister à la réunion des partenaires pour présenter les futures fêtes de Sainte-Barbe de 2022. Et c'est vrai que l'événement va être tout à fait remarquable, pour mettre en place aussi toute une série d'actions pour là également mettre en valeur notre territoire. Je parle de l'Office du Tourisme et du patrimoine et je pense, mes chers amis, que la suivante (...) (coupure son)

M. ROBERT : (...) Et on commence à avoir les chiffres qui tombent. Les dix ans du Louvre, c'est quasiment 450 000 visiteurs en moyenne par an, vous imaginez, Covid compris, ce que ça peut représenter. Donc voilà, c'est aussi une vraie stratégie touristique sur laquelle on s'est engagé depuis quelques années. Il nous fallait un événement fédérateur. C'est ce que Laurent vient d'évoquer, peut être avec la Sainte-Barbe, les fêtes de fin d'année. Ce qu'on veut donner aussi, comme Les Lumières à Lyon, comme les cerfs-volants à Berck. Vraiment, cet aspect fête qui caractérise un territoire, mais il ne faut pas minimiser l'engagement à la fois sur le devoir de mémoire avec le Musée 14-18 à Souchez, qui donne aussi une certaine continuité et une stabilité à notre action. Et puis, derrière les événements de ce type-là qui nous permettent d'être placés sur la carte du tourisme national, voire même international. Philippe, tu veux ajouter quelque chose ?

M. DUQUESNOY : Oui, juste rajouter que cette année, c'est une année exceptionnelle, je pense, avec ce que tu viens de citer. Mais en plus hier, nous avons eu une autre réunion pour juger, si vous voulez, des différents projets pour la fête de la Sainte-Barbe, ce qu'on appelle les étincelles et que véritablement, non seulement il y a le feu sur ces trois villes qui sont Loos, Liévin et Lens. Mais ces étincelles sur les différentes villes, je crois qu'il y en a plus de seize avec d'excellents projets et que ça devient véritablement un événement de notre Communauté d'Agglomération. Pas seulement pour les personnes, enfin les habitants de notre Communauté d'Agglomération, mais aussi ça devient véritablement une fête qui est régionale, nationale. Et nous espérons bien, et j'en suis sûr, que ce sera confirmé en décembre une fête internationale.

M. ROBERT : Merci beaucoup Philippe. Jean-Marie

M. ALEXANDRE : Oui, moi je m'associe au nom du Groupe Republicain, aux félicitations enthousiastes qui viennent d'être prononcées. Mais de la même façon que nous établissons un calendrier des fêtes dans nos communes et pour pouvoir partager, mutualiser et participer davantage. Est-ce qu'il ne serait pas possible d'obtenir, parce qu'en même temps que l'on vote un budget, il doit être affecté à un certain nombre d'actions, d'obtenir le programme de 2023, disons de l'Office de Tourisme pour savoir, bien entendu, pas à l'euro près, mais en matière de manifestations d'importance, quel est le rythme de celles-ci ? Et où ça va se passer ? Qui est concerné ? De manière à ce que nous puissions dans nos communes, disons relayer cette information. Parce qu'actuellement, bon, la plupart du temps, on lit dans la presse ce qui s'est passé ailleurs alors que c'est dans une commune de l'agglomération ou dans plusieurs d'entre elles alors qu'on pourrait y faire participer la plupart de nos habitants.

M. ROBERT : Philippe.

M. DUQUESNOY : Oui, sans problème. D'ailleurs, ça a déjà été proposé. Je demanderai dans ce cas-là à Sophie de venir présenter à l'ensemble du Conseil de CALL, de présenter non seulement ce qui a été fait, ça lui fera plaisir à elle et à moi en particulier, mais aussi de dire ce qu'il va se passer, puisque tu parles de 2023, sur les années suivantes. Là on parle beaucoup de 2022 parce que c'est une année exceptionnelle, vous l'avez bien compris, on parle du Louvre-Lens, on parle aussi de l'Unesco et on parle de notre événement qui est la Sainte-Barbe. Mais je suis tout à fait d'accord et elle le sera aussi pour venir vous présenter ça, lors d'un Bureau dix minutes par exemple. Et puis, en termes de presse et d'information, il faut aller sur le site. Il y en a toujours énormément. Et d'ailleurs, il serait souhaitable que je vous rappelle que dans vos communes, vous pouvez également relayer justement le site de Pas-de-Calais Tourisme. Beaucoup l'ont fait déjà, mais ceux qui ne l'ont pas encore fait, je leur propose de

le faire. Ça mettra aussi vos populations au courant de tout ce qui peut se passer en termes de tourisme sur notre territoire.

M. ROBERT : C'est adopté ? Donc on retient cette proposition et puis on adopte la subvention pour le budget de l'Office de Tourisme sur cette année 2022. Merci beaucoup. Laurent toujours, la délibération n°3.

M. DUPORGE : Oui, Monsieur le Président, il y a des juilletistes sans doute dans cette salle. Je leur souhaite de bonnes vacances et il y a des aoutiens. Aux aoutiens je vais leur proposer de procéder à l'annulation de leurs vacances car vous devez tous être présents, mes chers amis, le 7 août prochain au stade Bollaert. Ce sera de nouveau la saison 2022-2023 qui redémarrera, Lens/Brest. Nous revêtrons tous la tunique sang et or de cette saison. Et pourquoi je vous parle de cela ? Parce que nous vous proposons, effectivement, avec Artois Mobilités, qu'il y ait des navettes qui soient mises en place à partir du Stade Couvert Régional de Liévin jusqu'au stade Bollaert. Et ce, pour tous les matchs effectivement qui auront lieu cette saison au stade Bollaert afin de fluidifier la circulation car on sait qu'il y a des travaux actuellement lourds à Bollaert pour permettre également au plus grand nombre d'utiliser les transports publics. Nous sommes en train d'ailleurs de regarder la possibilité de mettre en place une seconde navette, là également à partir d'Avion, jusqu'à, ou plutôt de Cora jusqu'au stade Bollaert. Tout à fait. Et donc on vous propose au travers de cet avenant que les parkings relais puissent être mis à disposition d'Artois Mobilités pour le bénéfice de ces navettes à titre gracieux bien évidemment.

M. ROBERT : Merci beaucoup Laurent. Oui c'est aussi de regarder dans la mobilité on a ce qu'on a pu faire de façon classique avec les lignes de BHNS et on déroule là aussi comment on accède à des lieux par rapport aux structures que l'on a dans notre territoire. Et quand on regarde la proximité à la fois du Stade Couvert, du parc de Cytises, les bulles qui déjà irriguent normalement ces secteurs de répondre peut-être à un besoin aussi de mobilité lors de grands événements. Et ça pourra nous servir dans les perspectives à venir. Et là, c'est le fruit aussi d'un travail très, très rapproché entre le Syndicat Mixte des Transports Artois Gohelle, Artois Mobilités pardon, et le Racing Club de Lens pour pouvoir faire une proposition intégrée au moment du renouvellement des abonnements. Donc aussi de pouvoir donner le message à l'ensemble des supporters parce qu'il n'y a rien de pire que ce qu'on est obligé de faire dans certains moments ou pressé d'accéder au stade parce que le public est nombreux et on ne peut que s'en satisfaire. On a aussi des situations dangereuses qu'on doit déplorer et des verbalisations qui ne sont jamais évidentes de faire. Quand le public vient au stade, ce n'est pas pour se faire verbaliser, mais quand on a des situations qui mettent en difficulté, voire même en péril, une certaine circulation piétonne, on n'a pas d'autre choix. Donc c'est une des options que l'on prend et une des propositions qu'on veut faire au moment où les supporters prendront leurs abonnements, de leur donner aussi cette information-là sur ceux qui se déplacent de façon individuelle et pas de façon organisée, d'accéder au stade en toute sécurité, dans de bonnes conditions et dans des délais qui sont aussi des délais compatibles avec le démarrage des matchs. Oui, vas-y Pierre.

M. CHERET : Tout simplement, bon, je pense que c'est une bonne idée parce que quand on voit les volumes de flux entrées et sorties du stade, on comprend très bien que c'est une idée intéressante. Je pense que ce serait bien que ce soit une expérimentation qui pourra rapidement peut-être s'élargir parce qu'on voit bien que les flux ne viennent pas que de Liévin ou d'ailleurs. Ils sont multiples et que cette expérimentation-là, si elle avait la possibilité de se développer et de se déployer plus tard, c'est d'ailleurs ce que j'ai défendu le jour du Comité syndical, parce que je crois qu'on a besoin de ça et de démonstrations qu'il y a des évolutions à opérer en termes de comportement dans les déplacements au quotidien, y compris pour des événements de cet ordre.

M. ROBERT : Sur l'expérimentation, on regarde aussi à partir de sites dont l'agglomération est partenaire ou propriétaire des parkings, d'où la question du Stade Couvert, d'où la question du parc des Cytises qui permettent là aussi de donner peut-être un peu plus de rapidité. Et ce qu'on voulait, et c'était l'enjeu, c'était de l'engager avant la saison pour donner de la communication là-dessus. Si l'information passe, une fois que les abonnements sont pris, c'était encore un peu plus dur à enclencher. Donc l'idée est retenue, si bien c'est de voir aussi comment on améliore la fluidité des mouvements et la saturation à certains moments dans des secteurs. Ça peut aussi être sur certains événements, dans le sens inverse, parce que c'est vrai que c'est organisé. On a pu avoir, alors je ne sais pas, vous allez voir les festivités qui vont se passer aussi au Stade Couvert, vous avez le concert de Cure qui a été rempli en un quart d'heure ou 20 minutes de billetterie. Ça va aussi occasionner du flux. Ça nous oblige à penser à une

autre forme de mobilité, une autre forme d'accès à ces points stratégiques, ces points qui cumulent un public de façon conséquente sur des événements. Elle est adoptée. La délibération 3. Oui Christian.

M. CHAMPIRE : Et le parking de la Gare de Lens ?

M. ROBERT : Alors le parking République est gratuit le samedi et le dimanche. Donc si les matchs n'ont pas lieu le vendredi soir, il n'y a pas de problème là-dessus mais il y a 800 places. Comment ? Non, une fois qu'on est à la gare, on peut y aller à pieds. C'est quand même un événement sportif les matchs à Bollaert ... La 3 est adoptée. On continue, Jean, la 4.

M. LETOQUART : Oui, alors la 4, il s'agit pour nous dans le cadre de notre action Cœur de ville, on veut créer une liaison Nord Sud à partir de la RD 48. La ville de Liévin a reçu une DIA pour nous aider à compléter cette réserve foncière nécessaire à la liaison Nord Sud. Sauf que c'est sur une zone d'activités et que donc le droit de préemption nous a été délégué. C'est donc l'objet de cette délibération, savoir si on accepte cette préemption.

M. ROBERT : Y a-t-il des remarques ? Non, c'est adopté. Merci beaucoup. On enchaîne donc sur la délibération n°5. Le PLH 3, c'est François LEMAIRE.

M. LEMAIRE : Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, il faut bien l'avouer, quand on est élu local en responsabilité comme nous, il faut bien avouer qu'il y a des dossiers un peu plus simples à gérer que d'autres. Et le moins que nous puissions vous dire avec mon collègue Yves TERLAT qui copilote ce PLH 3 avec moi, c'est qu'incontestablement, c'est certainement le dossier le plus compliqué que nous ayons à gérer depuis le début de ce mandat, même si vous l'avez vu dans le projet de délibération, cette démarche a été officiellement lancée en fin d'année 2019. Donc cela vous prouve que cela fait quand même plus de deux ans et demi que nous travaillons à l'élaboration de ce PLH version 3. Cette version 3 du PLH, vous savez, c'est un petit peu comme les sagas cinématographiques. On l'attend et on espère que le résultat sera à la hauteur de nos attentes. Mais on est parfois déçu par le résultat. Donc j'espère, effectivement, que vous ne serez pas déçus par cette version 3 de notre PLH. En tous les cas, je tiens à remercier les équipes du service Habitat et les équipes de la Direction de notre collectivité qui font depuis un peu plus de deux ans et demi un travail considérable d'accompagnement. Alors, certes, nous sommes aidés, nous sommes accompagnés par un bureau d'études, mais c'est vrai que cela représente une somme de travail colossale, des journées de travail, beaucoup de temps passé également en réunions avec les différents acteurs et les différents partenaires. Et je tiens aussi à vous remercier les collègues maires parce que là encore, je sais combien vous êtes investis dans l'élaboration de ce PLH. Vous, vos adjointes, vos adjoints en charge du logement et de l'habitat et bien sûr vos différents techniciens et techniciennes. Je voudrais également remercier l'ensemble des acteurs de l'habitat et du logement de notre territoire parce que là encore, vous l'imaginez bien, ce PLH a aussi été construit bien en co-construction avec ces différents acteurs. Permettez-moi, mes chers collègues, et on va passer à la première slide ou la slide numéro deux, voilà merci, que le PLH est une obligation réglementaire et que c'est un document qui a pour but de préciser la stratégie de notre EPCI en matière d'habitat et de logement. Et notamment, de traduire la façon dont nous répondons aux besoins en logements et en hébergement sur notre territoire, dans une logique de mixité sociale, en tenant compte bien sûr des besoins spécifiques de certains de nos concitoyens. Je pense aux seniors, je pense aux personnes en situation de handicap, je pense aux jeunes qui sont sans ressource ou qui ont des ressources modestes. Et puis, bien sûr, ce PLH doit traduire également notre ambition en matière de lutte contre le mal logement et notre ambition en matière de rénovation énergétique des logements. Nous savons bien que c'est un enjeu important dans notre bassin minier. Enfin, permettez-moi de vous rappeler, c'est la slide suivante, je vous remercie de les passer, vous rappeler également que ce PLH va aussi conditionner notre politique communautaire de l'habitat, en matière notamment de délégation des aides à la pierre pour le parc public et le parc privé. Et je pense aussi notamment à la mise en œuvre du permis de louer et du permis de diviser. Permettez-moi enfin de vous rappeler aussi la hiérarchie des différents documents d'urbanisme. Notre PLH doit être conforme avec les orientations du SCOT, du futur SCOT puisqu'il est actuellement en phase de révision. Et vous le savez également, et cela pose d'ailleurs certains problèmes à des maires de notre communauté d'agglomération, ce PLH conditionnera également vos différents PLU et notamment vos programmes de construction. Je voudrais également insister sur le fait que ce PLH, contrairement au PLH 2, s'inscrit dans un contexte légal et réglementaire beaucoup plus contraignant que ce que nous avons connu. Vous avez toutes et tous entendu parler de la loi Climat et Résilience du mois d'août 2021 qui va nous imposer, vous le savez bien, de réduire notre consommation foncière. L'objectif, on le

comprend et il est tout à fait raisonnable. Il faut lutter contre l'étalement urbain. Mais pour autant, nous ignorons concrètement aujourd'hui comment nous allons mettre en œuvre cet objectif de la zéro artificialisation nette. Et c'est donc, vous le savez, un vrai sujet qui aujourd'hui fait débat, fait débat avec les services de l'Etat. L'association des Maires de France s'est saisie de ce sujet, a même d'ailleurs engagé un recours auprès du Conseil Constitutionnel. Mais ça fait débat aussi dans l'ensemble de nos communes et je peux vous dire aussi que ça fait débat au sein du Département. Nous savons également que le contexte réglementaire nous contraint davantage pour la production de logements locatifs sociaux. C'est notamment les communes qui, aujourd'hui, ont plus de 40% de logements sociaux dans leur commune qui sont obligées aujourd'hui de demander une dérogation pour produire, pour construire du LLS, que ce soit en PLUS ou que ce soit en PLAI. Rappelez-vous, celles et ceux d'entre nous qui ont des QPV dans leur commune sont déjà aussi contraints au régime dérogatoire pour construire de nouveaux logements dans leurs quartiers politique de la ville. Enfin, à cela s'ajoute, et c'est la slide suivante, une conjoncture qui est quand même particulièrement incertaine. Avec, nous le savons bien, une augmentation importante de l'indice du coût de la construction. On sait bien qu'on est dans un contexte inflationniste qui impacte énormément le coût des matériaux. Ajoutez à cela aussi des délais d'approvisionnement qui s'allongent fortement. Ajoutez à cela aussi les tensions concernant la main d'œuvre dans les entreprises du bâtiment. Donc forcément, cela va impacter à un moment ou à un autre la capacité des opérateurs et des bailleurs à produire de nouveaux logements ou des rénovations importantes sur nos territoires. N'oublions pas non plus l'application de la RE 2020. C'est une bonne chose, bien évidemment, que d'améliorer la réglementation thermique des logements. Mais pour autant, cela va aussi impacter le coût de la construction et donc le modèle économique, le modèle financier, de nos opérations de construction de logements. Le corollaire de la ZAN, c'est aussi la pression foncière puisque le terrain, les terrains vont devenir plus rares et donc il risque aussi d'y avoir une tension, une augmentation du coût du foncier. Et là encore, qui dit augmentation du foncier, dit augmentation du modèle financier pour les opérateurs du logement et notamment pour les opérateurs du logement locatif social qui, vous le savez, sont sur des modèles, effectivement sur des équilibres très très précaires. A cela s'ajoute également le contexte d'augmentation des taux d'intérêt. Il risque malheureusement d'augmenter encore du fait des directives de la BCE. Tout cela va impacter là encore la capacité d'emprunt des opérateurs, mais aussi la capacité d'emprunt des particuliers, notamment pour réaliser leurs projets d'accession à la propriété. Quand on a moins facilement accès au crédit bancaire ou que les taux augmentent, forcément, ce sera un petit peu plus compliqué. Et donc tout cela va forcément alimenter une spirale qui sera un peu plus contrariante et compliquée pour l'ensemble de nos territoires. Enfin, permettez-moi de souligner, mais cela a déjà été fait dans notre Assemblée à de multiples reprises, soulignant aussi la désastreuse politique gouvernementale menée en faveur du logement et tout particulièrement en faveur du logement social. Nos collègues qui sont administrateurs des grands bailleurs sociaux que nous connaissons bien, l'ont dit à plusieurs reprises, nous savons combien les bailleurs sociaux ont été saignés ces dernières années et combien cela a impacté leur capacité d'investissement, que ce soit en constructions neuves ou que ce soit en réhabilitation. Enfin, n'oublions pas, mes chers collègues, c'est la slide suivante, que nous nous inscrivons dans un exercice de PLH 2 qui était plutôt mitigé, avec de bonnes dynamiques, des effets positifs, notamment une production de logements qui a été fortement soutenue par la production de logements locatifs sociaux. Cette évaluation avait aussi montré l'effort conséquent qui a été engagé en faveur de la rénovation et notamment la rénovation thermique du parc privé. Notre collègue Yves TERLAT y reviendra dans un instant. Et également, la lutte contre l'habitat indigne et l'habitat dégradé qui est également lié à la mise en œuvre du permis de louer et du permis de diviser. Mais cette évaluation du PLH 2 avait mis en exergue des faiblesses des points d'amélioration, notamment avait pointé de la vacance relativement importante sur le parc privé, notamment dans nos communes centre. Et nous savons qu'il y a un enjeu important en termes de résorption de la vacance dans les communes centre de notre agglomération. Mais cela s'explique aussi parce qu'aujourd'hui, on a des logements qui sont complètement désuets et qui nécessitent forcément des moyens pour être progressivement rénovés et être un petit peu plus attractifs, être mis au goût du jour. Et puis cette vacance, elle vaut aussi, on se le dit souvent avec nos collègues en charge de l'habitat dans les communes, elle vaut aussi dans le parc social, dans le parc public social, puisque, nous le savons pertinemment, il y a aujourd'hui des logements locatifs sociaux qui ne sont plus adaptés, qui sont plus adaptés à la demande de nos concitoyens. Je pense notamment aux grandes typologies dans les immeubles, dans le parc vertical. On sait qu'aujourd'hui on a une vacance commerciale forte parce que le T4 en immeuble, je suis désolé, mais ça n'attire pas effectivement nos concitoyens, quoi que puisse en penser parfois l'Etat vu de son Ministère parisien. Et puis, il ne faut jamais oublier, mes chers collègues, quand on élabore un PLH que, je viens de le citer à l'instant, qu'il y a la volonté, il y a le souhait de nos concitoyens. C'est vrai que nous avons dans notre territoire, dans le bassin minier, on a un rapport particulier, un rapport culturel, un rapport social au

logement. Oui, on préfère effectivement le logement individuel par rapport au parc collectif. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que la crise sanitaire que nous avons vécue et que nous continuons de vivre depuis un peu plus de deux ans a aussi impacté les comportements et les demandes de la part de nos concitoyens. Donc, là encore, ce sont des éléments qu'il ne faut jamais oublier de prendre en compte quand on élabore un PLH. Pour autant, un dernier point de faiblesse et croyez bien que l'Etat n'a pas manqué de le souligner, nous avons finalement réalisé 50% de la production que nous avons annoncée sur le PLH 2 pour différentes raisons. Il n'est pas question de pointer qui que ce soit du doigt, mais ce qui explique aussi que nous ayons un report d'opérations important. Nous avons à peu près 7 000 opérations, 7000 logements reportés d'ores et déjà sur le PLH 3 du fait de ce stock qui n'a pas été réalisé sur l'exercice du PLH 2. Tout cela pour vous dire, mes chers collègues, je suis désolé d'être un petit peu long, mais tout cela pour vous dire que cet exercice de co-construction s'est inscrit dans un contexte particulièrement difficile et particulièrement contraint pour nous. Cet exercice, je me permets d'insister, je l'ai déjà dit, a été réalisé en totale collaboration avec les communes. Avec ce principe fort que notre Président rappelle souvent, c'est le Maire. C'est le maire qui effectivement est le pilote du logement dans sa commune. Il a été coconstruit avec les acteurs du logement, que ce soit les acteurs institutionnels, que ce soit les acteurs publics, mais que ce soit aussi les opérateurs privés. Parce que oui, il y a des investisseurs qui s'intéressent aujourd'hui à notre territoire, même si on s'attend peut-être à un trou d'air d'ici 2025-2026. Mais pour autant, d'ailleurs il y a des publicités en arrivant ici sur les 4x3 dans Lens, il y a effectivement des opérations de promotion immobilière qui sont réalisées dans notre territoire et fort heureusement. Et d'ailleurs, ces opérateurs, qu'ils soient publics ou privés, nous ont manifesté à l'égard des réunions que nous avons tenues avec eux, la confiance qu'ils ont envers notre territoire. Sinon, ça fait bien longtemps qu'ils l'auraient déserté. Cela a été le cas d'ailleurs de certains pendant un moment qui ne s'intéressaient plus à notre territoire. Et bien, aujourd'hui, ils s'intéressent au potentiel de notre territoire. Et on a vu d'ailleurs, depuis ces dernières années, de nouveaux bailleurs venir réaliser des opérations, dans notre agglomération. Et donc cet exercice, mes chers collègues, avant de laisser la parole à Yves, il traduit l'ambition qui est la nôtre, l'ambition que nous avons affichée à l'occasion de notre projet de territoire. Je vous rappelle que l'habitat est un des piliers fondamentaux de notre projet de territoire. Il affirme aussi notre volonté de réussir ces grandes opérations de renouvellement urbain, qu'il s'agisse des opérations éligibles au NPNRU sur Lens, sur Liévin ou sur Avion. Mais aussi ces opérations de renouvellement urbain que nous portons dans nos quartiers d'habitat minier, que ce soit en droit commun ou que ce soit bien sûr au titre de l'ERBM. Et nous savons bien que l'Etat nous met une pression particulière pour que nous réussissions ces grandes opérations de renouvellement urbain. Mais c'est aussi relever, et je céderai la parole à notre collègue Yves TERLAT, relever, bien sûr, le défi de la rénovation thermique, qu'il s'agisse du logement locatif social, du parc public ou du parc privé. Et puis, c'est aussi, c'est important, renforcer la centralité, la centralité de notre agglomération. Nous avons besoin d'une centralité forte pour être un véritable moteur pour notre agglomération mais tout en confortant les polarités, les polarités urbaines. Parce que nous savons que, là encore, c'est la spécificité du bassin minier et la spécificité de notre agglomération. Il faut conforter nos polarités urbaines. Il faut accompagner également nos communes de l'Arc Nord qui sont soumises à la pression de la métropole lilloise. Et bien sûr, accompagner également les communes rurales qui, elles aussi, subissent une certaine pression de la part de nos concitoyens en termes de demande. Voilà, mes chers collègues, comment nous avons coconstruit ce PLH. Je laisse Yves vous le présenter plus en détail.

M. TERLAT : Alors, je vais avoir beaucoup de difficultés à transformer l'enthousiasme qui était présent dans les délibérations précédentes avec ce qui va suivre, puisque je vais dans la droite ligne de ce que François vient d'annoncer. On pourrait faire mieux. On aurait eu l'occasion de pouvoir exiger davantage. Les résultats qu'on a obtenus et qu'on risque d'obtenir, mais qui ne sont pas encore définitifs, posent question en tout cas. Et je voudrais, avant de démarrer sur quelques données quand même préciser qu'il faudra exiger, c'est déjà engagé, mais il faudra vraiment l'exiger, une clause qui s'appelle clause de revoyure de ce contrat de PLH qui est posée à 2025 avec l'actuel Préfet et les services de la DDTM. Alors on sait bien que les préfets changent mais en tout cas, on aura quelque chose à préparer pour que ce rendez-vous de 2025 puisse nous permettre de rectifier au besoin. Et je pense qu'il y aura besoin de rectifier les éléments du PLH qu'on met en route dès l'année prochaine. Alors sur quoi se base ce PLH ? Il a aussi, comme pour le tourisme ou les loisirs sportifs, beaucoup d'ambition malgré tout. Je signale quand même qu'on est parti d'un recensement, mais d'un recensement concerté avec les communes autour de 10 000 logements et qu'après un examen approfondi des situations, on pense qu'un nombre de 7 000 logements est plus raisonnable là-dessus. Les données de la DDTM et du Préfet, c'était 2 000 logements au vu de l'évolution démographique de notre territoire. Avec le préfet et avec les services, on a donc construit un PLH qui tournera autour de la création de 6 023 logements

neufs avec 1 500 démolitions et donc des livraisons à 4 005. Donc c'est le meilleur des compromis qu'on ait pu avoir aujourd'hui, mais ce n'est qu'un compromis. Alors effectivement, il respectera, comme l'a dit François, l'organisation territoriale. Effectivement, il est collé aux besoins de développement de chaque partie du territoire et effectivement, il est aussi à surveiller pour permettre dans ces nouveaux logements de l'adaptation aux familles. Alors on pense aux familles qui se recomposent, mais aussi aux familles qui se décomposent. On pense aussi aux personnes âgées. On pense aussi aux jeunes. Et le travail est encore, effectivement, à concrétiser avec les projets de chaque commune sur ces questions-là. Alors, une forte participation des communes, c'est un peu ce qui va définir en tout cas la réalisation du PLH sur les trois années et six années qui viennent. Une forte relation entre l'agglomération et les communes pour réussir et pour concrétiser les données de ce PLH. C'est l'un des points faibles qui a été celui du PLH 2. C'est normal, il était en construction. Moi, quand je suis arrivé, j'ai entendu beaucoup, le PLH 3 est un PLH de transition. Il faut vraiment qu'on trouve ensemble ce rythme de croisière qui permet aux communes et à l'agglomération de construire ensemble un projet sur l'habitat qui soit dynamique, porteur et qui, en tout cas, face à ces aspects négatifs, en tout cas des décisions du gouvernement et de l'État, on soit réactif pour réagir et montrer les intérêts pour les habitants. Donc voilà, on a donc basé un PLH maintenant sur l'amélioration du parc. Le parc privé, le parc social je ne vais pas revenir dessus, c'est fort, c'est dire, mais c'est beaucoup pour intervenir sur la vacance, beaucoup intervenir sur un domaine qu'on maîtrise assez mal maintenant, la question des copropriétés qui se sont dégradées et qui se dégradent au fur et à mesure et au fil du temps. Il y a des interventions majeures à gérer sur ces éléments-là. Il y a un point particulier aussi sur, il y a un programme de constructions neuves dans ce PLH, c'est évident. Il faut quand même situer ce programme à raison de 70 % en gros en renouvellement urbain et 30 % en extension urbaine. On n'est pas gourmand dans le PLH sur la consommation de terres agricoles. On a, vous avez, nous avons agi de façon assez raisonnée là-dessus et on montre bien le sens que l'on doit prendre. Pour autant, je suis convaincu et il faudra qu'on s'en convainque en tout cas, la question du parc privé dans les centres villes, dans les centres bourgs, a besoin d'être regardée différemment. Et on a besoin de travailler pour densifier, pour remettre en habitat favorable des logements qui ne le sont plus. C'est compliqué, les premiers étages de magasins, c'est compliqué. Ça suffit aux gens qui louent leur magasin actuellement, ça leur suffit. Il y a quand même cette question de logements qui sont accessibles qu'il faut donc bien travailler. Et enfin, il faut garder dans ce programme de PLH, que nous ayons un parc, la faculté pour chaque habitant d'accéder à un parcours résidentiel qui soit conforme à ses souhaits. On l'a dit tout à l'heure, beaucoup de logements sont assez peu adaptés maintenant. Il y a de la transformation à faire et il y a donc des typologies de logements et des formes de logements qu'il faut trouver pour que ce parcours résidentiel interne à notre agglomération se fasse dans les meilleures conditions possibles. Je le dis, mais je le redirai beaucoup et je pense que c'est vraiment un point fort, ces communes et agglomération doivent être ensemble dans cette création et dans ce suivi du Programme Local, du PLH qui va arriver. Donc, je le redis, intervenir sur le parc privé, l'améliorer alors que les conditions ne sont pas réunies et que les dotations des crédits ANAH, par exemple, ne suivent pas le fil conducteur qu'on a en tout cas et le flow, en tout cas, des rénovations. Je rappelle qu'on a à peu près 10 %, nous dans notre agglomération de logements potentiellement indignes. Et il faut donc aider ces propriétaires, ces bailleurs aussi, à améliorer ces logements-là. Donc l'intervention sur le parc privé est essentielle mais elle n'oublie pas non plus une intervention sur le parc social. Et on sait que la vente de logements sociaux est souvent défavorable parce que les gens ont beaucoup aussi de difficultés à mettre à niveau le logement social qu'ils acquièrent, parfois à des prix un peu plus raisonnables. Et la question des produits logement est donc une question essentielle et on l'a bien travaillée dans ce PLH. Et puis, je reviens donc pour terminer sur vraiment cette question, de comment il faut articuler, assurer un bon suivi de notre programme du programme prévu. On doit préparer 2025, la rencontre de cette révision de 2025. Il faut donc réaliser ce qui est prévu. PLH 2, François le disait, 50 % de réalisation. Si on arrive avec des données qui ne sont pas en 2025, avec des éléments qui contredisent ou qui vont dans le sens de ce que l'État développe, vous comprenez qu'on sera mal à le faire. Donc, il y a une véritable réactivité à avoir, un véritable suivi à avoir et le PLH prévoit le suivi de ces constructions. Encore une fois, seule la CALL ne peut rien. Le service habitat est maintenant relativement solidifié. Il agit, il est bien, mais sans les relais locaux, sans la relation locale, le suivi de ce PLH ne se fera pas et on risque d'arriver en 2025 en situation défavorable. Il y a un enjeu de travail entre nous pour que ce PLH s'exécute normalement et qu'il le soit en 2025, en tout cas, qu'on puisse y aller autrement. On a beaucoup d'obstacles devant nous. C'est la question des capacités des bailleurs sociaux, c'est la question du ZAN et c'est la question des difficultés à rénover les centres villes. Voilà.

M. LEMAIRE : En conclusion, je suis désolé, on est un peu long, mais c'est quand même un sujet important. En conclusion, rapidement, vous l'aurez compris, mes chers collègues, ce n'est pas une

superproduction et notamment pas une super production de logements, mais c'est une production effectivement raisonnable et raisonnée. Nous savons, Yves et moi, que certains maires sont effectivement déçus parce qu'ils ont été contraints de revoir un petit peu leurs ambitions à la baisse, diminuer légèrement la voilure. Mais pour autant, on estime, nous, que c'est un bon compromis. Yves vient de le dire, un bon compromis équilibré entre les différentes composantes de notre territoire et les enjeux qui sont les leurs. La centralité, je l'ai dit, les polarités, l'Arc Nord et l'Arc Sud. C'est un compromis aussi réaliste dans un contexte, Yves l'a évoqué, qui est quand même particulièrement incertain, mais qui nous permet d'afficher une réelle ambition. Ambition pour notre territoire et ambition effectivement pour nos communes. Et comme le disait Yves, oui, il y a certainement des pistes d'amélioration. Il y a des pistes d'amélioration. Tu disais c'est peut-être un PLH de transition, améliorer encore l'articulation. Tu viens d'insister entre les communes et effectivement notre agglomération, de renforcer aussi notre capacité d'analyse des besoins, notre connaissance des besoins sur notre territoire. Ça fait partie aussi des travaux qu'on aura engagés avec l'Agence d'Urbanisme pour élaborer un observatoire de l'habitat qui soit plus pertinent et qui soit un véritable outil d'aide à la décision pour les élus et pour les opérateurs. En tous les cas, voilà, mes chers collègues, ce qu'on souhaitait vous présenter, vous proposer. Il vous est proposé, bien sûr, d'approuver cette copie avec le diagnostic, les objectifs de production, les orientations, mais aussi le plan d'action sur lequel nous aurons l'occasion de revenir un peu plus en détail dès la rentrée prochaine. Ensuite, et c'est la dernière slide, cette délibération partira devant les communes. Vous aurez bien sûr deux mois pour émettre un avis à réception du courrier qui vous sera transmis par notre Président avec un petit argumentaire, avec d'ailleurs un projet de délibération. Vous pourrez aussi ne pas émettre d'avis, mais celui-ci sera réputé bien acquis, favorable. Moi, tout ce que j'espère, mes chers collègues, c'est qu'au regard de tout ce travail qu'on a mené ensemble depuis un peu plus de deux ans et demi, et bien c'est que nous aurons une position cohérente entre ce que nous allons voter ce soir et ce que nous voterons, ce que vous voterez dans vos communes. Voilà Président. Merci.

M. ROBERT : Merci François. Merci doublement pour la présentation avec Yves, mais en même temps pour le travail que vous avez réalisé parce que comme tu disais, ça fait deux ans et demi de discussions, de diagnostics, de synthèse, d'élaboration de cette proposition qui peut toujours être améliorée. Mais ce qu'il faut retenir dans les discussions qu'on a avec l'État, il faut aussi se voir d'où on partait. Les premières discussions, on était sur 2 000 logements. Donc 2 000 logements par rapport à la production, vous voyez ce que ça peut donner et ce qui est important, Yves a insisté là-dessus, et il faut vraiment axer là-dessus la continuité de l'Etat. Le préfet s'en va, un autre va arriver mais il y a cet engagement sur la clause de revoyure qui nous laisse augurer aussi de pouvoir avoir une ambition qui soit celle qu'on avait au départ des discussions. Mais aujourd'hui, il y a un constat et un engagement à avoir dans le cadre ce PLH, c'est sur la production des 6 000 logements avec les 1 500 démolitions donc ce qui fait 4500 nets. Ce qui est déjà, par rapport aux 2 000 qui étaient évoqués, vous voyez déjà un engagement un peu amélioré qui peut être encore revu, mais après on a une partie des cartes en main. À nous de montrer dans nos communes que l'ambition que l'on avait affichée peut être réalisée dans les délais qui ont été évoqués, c'est à dire que dans les trois ans, on puisse déjà revenir vers l'Etat. Le Préfet ayant même proposé de le faire plus tôt si on est en capacité de montrer que l'on était sur les bons rails dans ce domaine-là. Et donc voilà, cette clause de revoyure reprend toute son importance dans la durée du PLH 3, dans le travail partenarial qui a été fait. Et il faut vraiment insister là-dessus parce que tout le monde a contribué de façon active à pouvoir établir ce diagnostic et pouvoir établir cette proposition. Et je voudrais encore une fois souligner l'engagement d'Yves, de François et de l'ensemble des équipes qui les ont accompagnés. Mais c'est plus qu'un bâton de pèlerin que vous avez pris pour essayer de passer justement cette ambition, qu'elle soit vraiment partagée et qu'on puisse aujourd'hui proposer ce PLH 3 cohérent, en phase avec le projet de territoire. Parce qu'on ne partait pas non plus d'une feuille blanche. Il fallait aussi mettre en relation le pilier de l'habitat avec la concrétisation sur notre territoire. Et puis les objectifs, on y est passé rapidement, mais on le voit de plus en plus de refus dans le cadre du permis de louer. Ça montre aussi que l'ambition qu'on avait portée, les outils dont on s'est doté, ont un vrai intérêt au quotidien pour la population. Pierre, tu voulais intervenir.

M. CHERET : Oui Président. Tout simplement pour dire un peu ce que vous venez de dire. Quand on a une proposition de l'Etat à 2 000 au départ, on voit bien un peu quelle est la façon de voir de ce qu'est notre agglomération, et je dirais même un mépris puisque je crois qu'on est en dessous de tout. Deuxième remarque, parce que je pense qu'il faut ajouter, François l'a dit un peu et Yves aussi, mais la question on est dans un contexte franchement qui doit nous interroger parce que les moyens d'existence des familles, vous voyez un peu ce que je veux dire, le pouvoir d'achat, les salaires qui n'augmentent pas, les problèmes de précarité et tout ça joue sur cette question du parcours, je dirais que souhaite

parfois des gens de passer du locatif à l'accès social ou au logement, je dirais, sur des lots libres, etc. Et donc ça pose quand même des inquiétudes parce qu'on a eu raison de mettre le projet de PLH à ce niveau, parce qu'on sait très bien que si on voulait être trop exigeants, on ne verrait pas la réalité en face. Et la dernière remarque, puisque François l'a dit, mais on est certains ici à être dans des conseils d'administration des bailleurs sociaux. On sait aussi le ceinturage financier qui est aujourd'hui à l'œuvre et qui empêche que les projets s'accélèrent alors qu'on est contraints à faire une temporalité à 10, 20 ou 25 ans pour faire tout ce qu'il y a à faire, et y compris cette question de l'ERBM, dont on sait très bien qu'elle ne nous donne pas toute la latitude nécessaire pour qu'on fasse face aux enjeux. Or, je pense que vous l'avez entendu comme nous. Il y a ce fameux calendrier qui est tombé au niveau européen sur l'accélération des contraintes pour réhabiliter les logements en termes d'amélioration de tout ce qui est lié à l'énergie, de tout ce qui est lié aux gaz à effet de serre, etc. Et donc, à mon avis, on a raison de poser une clause de revoyure mais il faut aussi qu'on ait des arguments pour montrer qu'il y a besoin de moyens d'existence plus élevés dans notre pays et en particulier dans ce bassin dont on sait très bien que ce n'est pas simple pour de nombreuses familles et que si on a des projets à développer, il faut qu'ils soient adaptés à ces moyens d'existence. Non pas pour baisser la barre, mais pour les aider à pouvoir y accéder avec, je dirais, des dotations spéciales, des taux d'intérêt très bas, etc. Des capacités à faire en sorte qu'on puisse accéder au logement dans de bonnes conditions.

M. ROBERT : Merci Pierre, on va quand même préciser. C'est la proposition de départ qui était à 2 000, là la proposition qui est faite et qui est reprise dans la délibération c'est le fruit de la discussion acceptée par l'Etat dans ce cadre-là. Il faut souligner l'engagement du Préfet. Malheureusement, ça ne sera plus le même quand on fera la clause de revoyure, ça sera peut-être encore un autre par rapport à celui qui va arriver. Mais voilà, c'est aussi l'évolution et la persuasion que François et Yves ont pu passer dans le projet, dans leur mission qui a été traduite dans la délibération. On met cette délibération, il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole ? Elle est adoptée. Merci beaucoup. Excuse-moi Christian, je ne te vois pas.

M. CHAMPIRE : Non tu as raison, mais simplement que François a demandé à ce qu'on ait de la cohérence et donc je n'ai pas pris l'avis de mon Conseil Municipal. Je m'abstiens parce que si je rentre au Conseil Municipal en disant j'ai voté pour, il faut voter pour, ça n'a pas de sens. Donc je suis d'accord avec François. La parole reviendra à nos conseils municipaux donc je m'abstiens.

M. ROBERT : Ok, donc on va mettre au vote la délibération 5 ; Vote pour ? Merci. Abstention ? Donc ça fait une. Pas de vote contre ? Je regarde en ligne. Merci beaucoup, c'est adopté. La 6, Alain ROGER.

M. ROGER : Oui, Monsieur le Président, dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain, sont concernées trois communes Lens avec la cité du 12/14, Avion pour le quartier République et Liévin pour Vent de Bise et Lebas. Ce projet de 206 millions d'euros représente une ingénierie importante. C'est pour cela que l'ANRU prend en charge trois postes qui sont alloués exclusivement donc à la CALL. Concernant que ce seul travail d'ingénierie ne peut être fait par la CALL puisque la maîtrise d'ouvrage des projets revient aux communes. En 2019, nous avons décidé d'accompagner ces trois communes à hauteur de 43 000 €. Le but de la délibération est de renouveler l'accompagnement financier pour l'ingénierie des villes de Lens, Avion et de Liévin et de leur allouer une participation financière de 43 000 € chacune pour la période de 2022 à 2026, soit un montant annuel de 129 000 €.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Pas de remarque ? C'est adopté. La 7, c'est Alain DUBREUCQ.

M. DUBREUCQ : Oui merci Président. Donc vous savez, le CALL entend aménager une nouvelle tranche de l'Eurovélo 5 entre la Base du 11/19 à Loos en Gohelle et le parc Marcel CABBIDU à Wingles qui comprend une section entre Loos-en-Gohelle et Pont-à-Vendin. Lauréate de l'appel à projets France Mobilités actives sur cette section, elle souhaite y intégrer un volet d'animations qui s'intitule « Savoir rouler à vélo » dans les écoles situées sur son tracé, conformément à sa politique volontariste de mobilité douce et aux attendus du cofinanceur. Donc, en quoi consiste ce programme « Savoir rouler à vélo » ? Il doit permettre aux enfants de 6 à 11 ans de devenir autonomes à vélo et de pratiquer quotidiennement une activité physique et de se déplacer de manière écologique et économique. La mise en place de ce dispositif, outre sa mission d'intérêt général, conditionne l'octroi d'une partie de la subvention représentant 10 % du coût des aménagements, de l'ordre de 800 000 € d'après le budget prévisionnel. Donc, l'offre pressentie est celle de l'association Coach Sport Santé qui est située à Hénin-Beaumont, moyennant un coût total de 6 000 € pour des cycles de quatre semaines par classe sur un

an, entre septembre 2022 et juillet 2023. Il est donc proposé de conclure avec cette association, je précise aussi que cela a reçu un avis favorable de la Commission chargée du développement durable du 20 juin. Donc la délibération, c'est d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

M. ROBERT : Pas de remarque ? C'est adopté donc merci. Alain, tu poursuis avec la 8 s'il te plaît.

M. DUBREUCQ : Oui, volontiers Président. La Communauté d'Agglo de Lens-Liévin qui est mise en avant à travers son projet de territoire, vous savez, la thématique mobilité. Donc le programme Innovation territoriale et logistique urbaine durable siglé InterLUD a été validé dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie. Cet arrêté a désigné ROZO et Logistic Low Carbon en qualité de porteur du programme InterLUD, en partenariat avec le CEREMA et l'ADEME. Pour cela, le CEREMA et Logistic Low Carbon accompagnent les EPCI et les opérateurs économiques, transporteurs, grossistes, chargeurs, artisans, commerçants des territoires qui s'engagent dans l'accompagnement InterLUD. Précisons que les dépenses sont engagées dans la limite de 60 000 € maximum et bénéficieront de 50 % de financement au titre des certificats d'économie d'énergie. Le reste des dépenses engagées par la CALL, soit 30 000 €, maxi sont réparties à parts égales entre Artois Mobilités et la CALL. L'objet de la délibération vise à signer deux conventions, une convention relative à l'accompagnement dans le cadre du programme entre, la CALL, Artois Mobilités, le CRM et ROZO et également une convention de groupement de commandes entre la CALL et Artois Mobilités pour la désignation du prestataire extérieur. Voilà Président.

M. ROBERT : Merci beaucoup, c'est adopté. On change d'Alain avec la délibération n°9. C'est Alain LHERBIER.

M. LHERBIER : Il s'agit du règlement de la future déchetterie de Liévin. Future déchetterie qui a ouvert ses portes le 27 juin et l'inauguration s'est faite quelques jours avant. Pour que cette déchetterie fonctionne bien, il faut un règlement. Donc, il vous est proposé de voter ce règlement. À savoir que dans ce règlement, ça reprend notamment les différentes conditions d'accès au site et les horaires d'ouverture, les caractéristiques des déchets acceptés, les obligations d'usage du site et éventuellement, bien sûr, les sanctions et poursuites en cas de non-respect du règlement. Je précise aussi que le maillage de déchetteries commence à être complet. Il reste en 2023 celle de Souchez.

M. ROBERT : Merci beaucoup Alain. Et pour celles et ceux qui n'auraient pas vu le site, je vous invite à aller aussi découvrir la ressourcerie qui est un élément complémentaire et qu'il est important de souligner parce que là aussi, on est sur la réutilisation. On parle souvent de réutilisation de matériaux, de réemploi. Là, on a un exemple concret de ce qui peut se passer à partir du lien direct avec la déchetterie, donc repris à la source, retraité, reconfiguré, créateur d'emplois et aussi une filière qui se structure avec, on parle d'économie sociale et solidaire. On en a un exemple, un exemple concret sous nos yeux. Donc n'hésitez pas à aller voir comment ça se passe à Liévin, à la limite de Grenay et de Bully. Pas de remarque sur le règlement ? Christian, vas-y.

M. CHAMPIRE : Si. Moi j'ai quand même un regret, qu'on ne puisse pas accepter les véhicules municipaux. J'en ai déjà parlé. On a des habitants qui n'ont pas de véhicule apte à transporter les gros objets à la déchetterie et les villes, enfin en tous les cas celle de Grenay est prête à mettre à disposition ses véhicules pour leur permettre d'accéder à la déchetterie et de déposer. Parce que je suis navré mais Nicollin, quand on les appelle « Vous avez quel âge ? Vous n'avez pas 65 ans. Vous n'avez qu'à vous débrouiller tout seul » et tout va bien. J'ai qu'une 206 pour mettre mon canapé, ce n'est pas grave, débrouillez-vous quand même, ça doit rentrer. Donc je regrette vraiment que les villes ne puissent pas mettre à disposition. Il y a des horaires où on n'utilise pas nos véhicules de service et ça permettrait aux habitants de pouvoir accéder à la déchetterie dans de bonnes conditions plutôt que de laisser traîner ça sur les trottoirs et que ce soit les services techniques qui finalement le fassent et l'emmènent ensuite à Pont-à-Vendin.

M. ROBERT : Oui, il faut regarder. C'est peut-être la carte qui peut faire foi. Si la personne vient et qu'elle a sa carte de déchetterie, il y a peut-être quelque chose à réajuster là-dessus. On regardera, voilà, vous avez une convention de prêt de véhicule, s'il loue un véhicule, il est floqué, à regarder. Une fois que la personne concernée est là avec sa carte, ça devrait pouvoir, on va creuser la question. Pardon, excuse-moi Alain.

M. ROGER : D'après ce que j'ai compris, d'après les propos de Christian, la personne ne viendrait pas. C'est les services municipaux ? Si. Ah oui, tu mets le véhicule à disposition ? Ah oui, ok, moi j'avais compris que c'est des services municipaux qui venaient chercher pour...

M. ROBERT : Non c'est une mise à disposition de véhicule, la personne se débrouille avec. C'est pour ça qu'il y a peut-être un mode qu'il faut préciser. Mais ce qui fait foi aujourd'hui, on ne sait pas si la personne arrive avec sa voiture ou d'une voiture qu'elle a louée, si elle peut prendre dans son véhicule. Donc il y a peut-être quelque chose à identifier pour permettre justement d'avoir cette solution pratique avec le nombre de passages en déchetterie par an. Donc la 9 est adoptée. La 10, toujours Alain LHERBIER.

M. LHERBIER : Oui, j'en reviens un petit peu à la délib précédente. Aujourd'hui, toutes ces actions on essaie d'y travailler. Donc on va essayer d'amener quand même la meilleure qualité au niveau de tous les habitants, tout simplement. La délibération suivante, il s'agit du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention de la gestion des déchets ménagers et assimilés. Conformément au dispositif des articles et du Code général des collectivités territoriales, le président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin doit présenter cette année et à son Assemblée un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention de gestion des déchets ménagers assimilés. Donc, vous avez le rapport en pièce jointe. Donc le rapport annuel 2020 est annexé à la délibération. Il fournit les indicateurs techniques et financiers pour l'ensemble des opérations de prévention, collecte et traitement réalisés en 2021. Et pour ceux qui ne l'ont pas parcouru, je vous conseille de le parcourir parce que c'est un document complet et je remercie les services ici Monsieur le Président de ce rapport.

M. ROBERT : Merci beaucoup Alain. Donc on prend acte de cette présentation comme on le fait d'habitude. On enchaîne avec Pierre SENECHAL. Vas-y, Pierre.

M. SENECHAL : Donc il s'agit d'une délibération dans le cadre de la GEMAPI. Dans le cadre de la lutte contre les inondations, un projet situé sur l'axe de ruissellement des grands fossés à Ablain-Saint-Nazaire est à l'étude qui consiste en la réalisation de quatre bassins peu profonds en cascade, pour un volume de 4 800 m³ situés sur quatre parcelles de nature agricole. En parallèle, des négociations foncières ont été engagées, avec l'appui des services de la commune, selon le protocole d'indemnisation des propriétaires et exploitants agricoles du 19 juin 2007. Toutes les démarches auprès des propriétaires et des exploitants ont été menées à leurs termes. Au regard de la nécessité impérieuse de réaliser ces ouvrages et sans présager de l'issue de ces négociations, il est demandé à l'Assemblée un accord de principe permettant au Président de solliciter des services de l'Etat une déclaration d'utilité publique du projet dans la perspective d'une expropriation. L'objet final de cette délibération vise donc à approuver le principe d'engager une demande d'expropriation et d'autoriser le Président à solliciter auprès du Préfet une déclaration d'utilité publique.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Ça fait partie des sujets sur lesquels on intervient depuis quelques années et on espère toujours être bien en amont des inondations des catastrophes qui sont annoncées, mais en tout cas, là on est sur ce secteur-là déjà intervenu, on est intervenu à Gouy-Servins, on est intervenu dans plusieurs communes et ça fait partie de l'arsenal qu'on va déployer pour prévenir les inondations. Pas de remarque ? Pas en ligne ? C'est adopté. Merci. Donc Alain BAVAY pour la 12.

M. BAVAY : Oui Monsieur le Président, écoutez, une nouvelle fois, pour la troisième fois même dirais-je, l'accompagnement par la Communauté d'Agglomération d'un projet de doctorat par le cofinancement de cette bourse doctorale. La première que nous avons accordée était à l'UFR STAPS avec Elise DECORTE. Puis l'an dernier, nous avons accordé une bourse doctorale à une étudiante du laboratoire du CRIL de l'université Jean Perrin. Et puis, cette année, nous revenons sur l'UFR STAPS avec une étudiante qui, à la fois brillante, d'après ce que nous en ont dit ses professeurs, qui est une locale puisque c'est une Loossoise, qui est impliquée puisqu'elle est élue à Loos-en-Gohelle. Une sportive de haut niveau. Puisqu'elle a le statut de footballeuse professionnelle, avec une seule ombre au tableau elle est licenciée au LOSC. Mais tout le monde ne peut pas être parfait. Donc, pour revenir à cette thèse de doctorat qu'on vous propose de soutenir, parce qu'effectivement, au-delà de toutes ces qualités, le sujet de la thèse est un sujet qui nous intéresse au plus haut niveau puisqu'il s'agit de sport et intégration sociale et qu'elle va travailler à l'échelle de la Communauté d'Agglomération. Tout d'abord à qualifier l'offre et caractériser l'offre sportive, associative de notre territoire. Elle va questionner les 550 associations sportives qui sont sur la Communauté d'Agglomération. Et puis, elle va essayer de trouver des déterminants entre le fait d'être licencié dans une association sportive avec le sport également

pratiqué et puis à partir de là, en quoi l'intégration sociale en est favorisée mais au-delà aussi, l'intégration professionnelle. Je pense que c'est vraiment un sujet très intéressant pour nous parce qu'on sait très bien que l'intégration sociale pose parfois difficulté pour nos jeunes des milieux les plus précaires et qui à travers l'association, la vie associative et la pratique d'un sport, parfois, effectivement, on assiste à de très belles surprises. Donc, à partir de ces concepts pré-requis, elle va essayer d'en tirer un certain nombre d'éléments quantitatifs et qualitatifs qui viendront illustrer sa thèse de doctorat. Ah oui, puis je signale aussi quand même, cerise sur le gâteau, nos trois doctorants sont des doctorantes.

M. ROBERT : C'est un élément complémentaire. Mais là, c'est vrai que sur ce sujet-là, on a affaire à une fille, une jeune fille qui est brillante. C'est vrai que c'est une vraie pépite du territoire et sportive de haut niveau et reprise dans l'équipe de France espoirs aussi féminine de foot. Donc tout le mal qu'on peut lui souhaiter, en dehors de mener à bien sa thèse, c'est aussi peut-être de la voir à l'Euro 2025 dans notre territoire. Ça serait vraiment aussi un aboutissement, je pense, collectif que l'on peut souligner. Y a-t-il des remarques sur la délibération 12 ? Non. C'est adopté. Merci beaucoup. Alors avant la délibération 13, on va passer la parole à Daniel, il y a un petit film qui doit être projeté. On peut y aller.

(Vidéo projetée)

M. ROBERT : Et donc maintenant sans faux départ, Daniel peut nous rapporter la délibération. Vas-y Daniel.

M. KRUSZKA : Oui, effectivement, Monsieur le Président, mesdames et messieurs, chers collègues, après cette vidéo promotionnelle du NEC Numérique En Commun, j'oserais ajouter c'est aussi le nec plus ultra. Plus ultra pour un événement de portée nationale qui aura lieu, ça a été rappelé, les 28 et 29 septembre sur notre territoire. Organisé par l'État, il réunira plus de 1 000 acteurs de l'écosystème du numérique et ce dans cette cinquième édition, dans deux lieux emblématiques de l'ex Bassin Minier, le stade Bollaert-Delelis et la Louvre Lens Vallée. Opportunité qui récompense d'une certaine manière l'investissement historique de l'agglomération en faveur de l'inclusion numérique. J'évoquerai le Pass numérique, l'animation des espaces publics, la mise en place d'un réseau de lieux de médiation, la reconduction du programme de la Grande Ecole Numérique. Aussi, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires compte sur l'engagement des acteurs locaux à ses côtés. Il faut savoir que dans le Pas-de-Calais, non seulement le Département, mais aussi l'Agglomération et la Ville de Lens ont souhaité être au rendez-vous, à ce rendez-vous pour valoriser les actions qui en découlent et qui découlent de la feuille de route numérique. Il nous est proposé de soutenir financièrement cet événement à hauteur de 30 000 € sur un budget total, il faut le savoir, estimé à 420 000 €. La subvention versée par l'agglomération à la société CULTURE COMPOSEE, à qui est confiée l'organisation de cet événement, en représenterait 7,1 %. Voilà président.

M. ROBERT ; Merci beaucoup Daniel. C'est vrai que c'est un événement, là aussi, qui met en avant les savoirs de notre territoire. On peut faire le lien avec ce qu'évoquait Alain tout à l'heure sur les bourses, c'est le laboratoire de recherches du CRIL sur l'intelligence artificielle. On a aussi d'autres pépites et ça nous met une autre visibilité. Vous voyez dans le film les différentes personnes qui s'expriment. On voit que c'est une thématique qui fédère au niveau national et on va être dans la vitrine du national pendant ces deux jours. Y a-t-il des remarques ? Des questions ? Pas de demande de vote ? C'est adopté. On enchaîne avec la 14, c'est André KUCHCINSKI.

M. KUCHCINSKI : Oui, merci Monsieur le Président. Donc la 14, il s'agit d'acter la création d'un service commun. C'est le troisième de la Communauté d'Agglomération, service commun issu du projet de rapprochement des systèmes d'information des communes. Et précisons que l'adhésion des communes est bien sûr libre. Cette mutualisation se matérialise donc par ce service commun intitulé Direction mutualisée des systèmes d'information et les communes adhérentes bénéficieront donc de prestations comme l'accompagnement technique, l'accompagnement de projets, conseils, expertises, l'utilisation de logiciels mutualisés par exemple, ou l'exploitation à distance des serveurs. Il s'agit ce soir, Monsieur le Président, chers collègues, d'approuver la création de ce service dans les conditions fixées, bien sûr, dans la délibération, conditions concernant la gouvernance, le calendrier et le coût de l'adhésion. Voilà pour ce complément du schéma de mutualisation.

M. ROBERT : Merci beaucoup André. C'est vrai, j'allais dire ça rentre dans le schéma de mutualisation, tu as terminé là-dessus mais ça montre aussi quelque part le chemin qu'on a parcouru. Et c'est une réponse aux demandes qui ont été exprimées par les communes. Parce que le schéma de mutualisation, on voit là une partie qui peut être un aboutissement d'une partie mais c'est le fruit d'un travail collaboratif avec l'ensemble des services, des élus des communes pour regarder comment l'agglomération pouvait être un apport, répondre à un besoin qui était ciblé. Donc, on avait les groupes de travail qui ont été mis en place, il y avait le groupe de travail RH et là, on arrive sur la partie informatique, numérique. Une réponse qui a été construite donc à partir des besoins identifiés au sein des communes. Voilà. Pas de remarque ? C'est adopté. On continue. La 15, c'est Christian PEDOWSKI.

M. PEDOWSKI : Oui, merci Monsieur le Président. Cher Sylvain, chers collègues, cette délibération vise à actualiser et à régulariser divers postes au sein de la Direction des services techniques, à savoir ; le poste de soigneur animalier au sein de la Direction patrimoine et cadre de vie, le poste de chargé de mission PH-RU au sein de la Direction habitat et renouvellement urbain, service habitat. Le poste de chargé de mission eaux pluviales au sein de la Direction eaux et réseaux, service accompagnement des projets et des usagers et enfin le poste de chargé des bâtiments, chef du bureau bâtiment au sein de la Direction aménagement, ingénierie, maîtrise d'ouvrage et mobilités, service ingénierie, maîtrise d'ouvrage.

M. ROBERT : Merci beaucoup, c'est adopté. On continue Christian, la 16.

M. PEDOWSKI : Cette délibération vise à actualiser cette fois-ci le poste du chef de service accompagnement juridique et conseil en chef de service, accompagnement juridique et assemblées en raison notamment d'un départ interne et ce en détachement.

M. ROBERT : Merci beaucoup. C'est adopté. La 17.

M. PEDOWSKI : En raison de la montée en puissance sur la mise en œuvre et le pilotage de la stratégie d'innovation et de développement des filières d'excellence, afin de renforcer la coordination des différents dispositifs afférents, il est proposé la création d'un poste de chef de projet innovation au sein de la Direction du développement économique.

M. ROBERT : Merci. Pas de remarque ? C'est adopté. La 18, Christian.

M. PEDOWSKI : Création de deux postes pour la Direction des systèmes d'information et du numérique en service commun. Conformément à la création du service commun sur les systèmes d'information, il nous est proposé la création de deux postes dédiés à la bonne articulation de ce dernier. A savoir un chargé des systèmes et support utilisateurs et un chargé de support informatique helpdesk.

M. ROBERT : On n'a pas tout compris, forcément, mais c'est les deux postes qui viennent dans l'application de la délibération qu'André a rapportée tout à l'heure. C'est adopté. Merci. La 19, Christian toujours.

M. PEDOWSKI : Mise à disposition de véhicules aux agents territoriaux. Cette délibération vise donc à allouer les véhicules de fonction et de service et la mise à disposition à la demande en fonction des besoins et ce sur autorisation par ordre de mission d'un véhicule de service.

M. ROBERT : Oui délibération annuelle là, pas de remarques ? C'est adopté. Et enfin la 20, pour Christian.

M. PEDOWSKI : Ajustement de l'organisation du temps de travail du personnel au 1^{er} janvier 2022, application des 1607 heures. Il s'agit ici, Monsieur le Président, chers collègues, d'ajuster le protocole du temps de travail, notamment sur la rectification du nombre de RTT accordés annuellement aux agents forfaitisés et sur la suppression de la proposition initiale accordant un temps d'habillage, de déshabillage et de douche sur le temps de travail de certains agents.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Alors il y a deux questions. Je n'ai pas vu qui avait levé le premier.

Mme CARBONNIER BEN AZOUZ : Oui, effectivement, nous voterons cet ajustement mais avec quand même quelques réserves. Nous le voterons d'abord parce qu'il est le fruit d'une négociation avec les

représentants syndicaux des salariés de la CALL et que nous avons déjà voté le 23 septembre 2021 la première partie, donc la grande partie si l'on veut, de l'ajustement sur le temps de travail. Cependant, nous pensons que l'injonction de l'Etat de revoir les conditions du temps de travail dans nos collectivités est en contradiction complète avec l'article 72 de la Constitution qui concerne notamment la libre administration des collectivités territoriales par des conseils élus et qui dispose d'un pouvoir réglementaire pour l'exercice de leurs compétences, dont notamment la gestion du personnel. Le Conseil Constitutionnel, d'ailleurs, vient là très récemment, je ne sais plus quand, je pense que c'est aujourd'hui ou hier de remettre une décision pour l'automne concernant justement la constitutionnalité de cette injonction du gouvernement, à la suite notamment de saisines de certaines collectivités dont les élus avaient été d'ailleurs au tribunal. La libre administration est donc à géométrie variable pour le gouvernement MACRON. Mais plus encore, il s'agit là pour les agents territoriaux d'une véritable régression sociale, la politique du président MACRON relayée par ses ministres est de stigmatiser les fonctionnaires territoriaux et les agents publics, qui ont pourtant prouvé dans de nombreuses circonstances et particulièrement ces deux dernières années de pandémie, leur investissement et leur engagement pour le service public. Le gouvernement a fait son choix. Il a fait le choix de la régression sociale contre le progrès social. Nous, nous sommes pour le progrès social. Le progrès social en 1936 avec le Front populaire et la semaine de 40 heures et les deux semaines de congés payés. Nous sommes pour les ordonnances de 1982 avec le passage aux 39 heures et puis la cinquième semaine de congés payés ou encore en 1988 et 2000 avec les lois AUBRY 1 et 2 et les 35 heures. Tous ces conquits sociaux sont le fruit des luttes des salariés et nous, nous sommes pour le progrès social, pour plus de droits aux travailleurs dans les entreprises et dans les collectivités territoriales et aller progressivement vers les 32 heures. Je vous remercie.

M. ROBERT : Christian.

M. CHAMPIRE : Oui, au mois d'octobre j'étais sorti pour ne pas prendre part au vote puisque mon groupe avait décidé de voter comme là il s'apprête à le faire. Donc si tu veux, je sors aussi mais il est hors de question que je vote un texte qui est contraire à l'article 1 de notre Constitution. Notre République est une république sociale, pas anti sociale et la France a signé des accords internationaux au niveau de l'OIT qui définissent ce que le patron négocie avec ses employés son temps de travail. Il y a des barrières maximum, il n'y a pas de barrières minimales. La France a choisi de ne pas respecter les accords internationaux comme elle l'avait fait avec le CPE où c'est l'OIT qui avait rappelé que deux ans d'attente avant de titulariser quelqu'un, c'est trop long. Et donc là, si tu veux, je sors pour qu'il n'y ait pas de souci.

M. ROBERT : Donc on va attendre que Christian sorte et Tony veut parler.

M. MOULIN : Je suis désolé, j'ai le même souci, mais dans notre commune à Aix-Noulette, on ne l'a pas voté et on est en résistance. Donc il est délicat de le voter également ici. Donc je ne vais pas prendre part au vote également.

M. ROBERT : Chacun est libre. On a aussi, enfin ça a été évoqué tout à l'heure. Je te laisse prendre la parole.

Mme CARBONNIER BEN AZOUZ : Je pense qu'effectivement, en fonction, en plus de ce que va dire le Conseil Constitutionnel, on est en mesure aussi dans les mois qui viennent, de pouvoir aussi changer notre fusil d'épaule et puis de revenir sur des discussions, comme le disait effectivement Christian, directement avec les représentants du personnel. Comme c'est effectivement la Constitution française, il a complètement raison.

M. ROBERT : Comme on l'a fait, c'était les propos de tout à l'heure, ce que tu évoquais, c'est le fruit aussi d'une discussion ici avec les représentants des agents pour se conformer aux obligations qui sont celles de toute collectivité. Après, chacun prend des orientations différentes. Mais c'est aussi regarder comment on adapte et comment on peut aussi assurer une certaine visibilité aux agents qui arrivent dans la collectivité ou qui exercent aujourd'hui. Donc le travail vous pouvez en être assurés, c'est la concertation et Christian en est le garant parce que c'est dans sa délégation. Ça a toujours été la méthode qu'on a privilégiée. Et on arrive sur les propositions qui vous sont faites avec des, alors ce n'est peut-être pas une validation formelle des différentes instances paritaires, mais en tout cas des discussions qui ont été au bout du bout et un texte qui est partagé dans la présentation qui est réalisée. On met donc au vote la délibération n°20. Vote pour ? Merci. On remarquera que certains ne prennent

pas part au vote. Vote contre ? Il n'y en a pas. Et donc les abstentions ? Une abstention. Ok, c'est voté, c'est adopté. Merci beaucoup. La 21, Jean-Marie

M. ALEXANDRE : Oui, les délibérations qui suivent portent sur des garanties d'emprunt. La délibération 21, c'est Maisons et Cités SA d'HLM qui est concernée pour 20 logements, rue Émile Zola et rue Jean Jaurès, tranche n°2 à Grenay. De la même façon, toujours Maisons et Cités, 40 logements Cité 2/5 Calonne, rue Bourvil à Liévin. Et ensuite, nous avons un autre prestataire qui est Vilogia LOGIFIM pour 39 logements, rue Jean Jaurès à Liévin. Ça, ce sont les délibérations qui vont de 21 à 23.

M. ROBERT : Y a-t-il des questions particulières sur l'une de ces trois délibérations ? Oui, vas-y Christian.

M. CHAMPIRE : Merci. Alors ce n'est pas vraiment sur les délibérations parce que sur le fond, vous savez bien qu'à chaque fois que quelqu'un est intervenu ici pour expliquer qu'il n'allait pas voter cette nécessité, je lui ai expliqué que la politique, c'était justement d'assumer ses responsabilités. Simplement, vous le savez tous que Maisons et Cités est dans une situation compliquée, que l'EPINORPA a un problème de capital et qu'il y a trois mois pour trouver une solution. La solution devait être trouvée pour le 18 juin 2022 et dans sa grande bonté, l'Etat et la CDC nous accordent trois mois supplémentaires pour trouver une solution. Je tiens à vous alerter quand même sur ce qui va se passer dans trois mois, puisqu'en effet, le Président de la République a promis qu'il allait changer sa façon de procéder et qu'il allait écouter et convaincre les élus des collectivités territoriales. Et c'est pour cela que lundi soir, nous étions en charmante compagnie à la préfecture à Arras pour un repas, non pas avec Monsieur le Préfet du Pas de Calais, puisqu'il était appelé à de hautes fonctions à Paris mais avec le Préfet de Région en personne pour nous expliquer qu'en effet il allait nous écouter, pour nous dire comment nous devons penser puisqu'il a la solution. Et nous nous sommes là pour comprendre la solution qu'il nous propose. Donc en 2018, petit rappel CDC Habitat est entré au capital de l'EPINORPA en apportant 150 millions. C'était un beau geste. Simplement, ces 150 millions étaient fléchés et devaient être forcés sur l'ERBM alors que l'EPINORPA avait besoin de rembourser les 120 millions qu'il n'avait pas pu avoir en 2014 lorsqu'il a fallu acheter le patrimoine de Maisons et Cités. Les 458 millions qui avaient été promis en 2001, lorsqu'on était allé manifester à Paris pour faire la bise à la Ministre de l'époque, Marie-Noëlle LIENEMANN pour ceux qui l'ont oublié. Et donc, il a fallu emprunter 120 millions qu'il faut rembourser. Et pour le rembourser, l'EPINORPA prenait l'argent à Maisons et Cités et avait prévu de rembourser. Sauf que l'entrée au capital de CDC Habitat a été soumise à une condition, c'est que non seulement les 150 millions ne pouvaient pas permettre de rembourser ces 120 millions, mais qu'en plus on s'interdisait de faire remonter de l'argent de Maisons et Cités vers l'EPINORPA. Donc on tarissait la source et il y avait cette question de comment on rembourse l'emprunt. Dans sa grande générosité, CDC Habitat a accepté de prendre les créances de 2019, 2020 et 2021. Mais en 2022, il fallait solder les comptes. Dans une entreprise capitaliste habituelle, ordinaire, un actionnaire qui amène 150 millions au capital, ça s'appelle un élargissement du capital. Et donc le capital de Maisons et Cités qui était de 450 millions avec 150 millions, aurait dû passer à 600 millions. Et à ce moment-là, la CDC aurait eu 25 % des parts. Or là, on nous a expliqué que pas du tout, on n'avait rien compris. Comme c'était pour venir renflouer l'entreprise, c'était un achat d'actions et que du coup, ça représentait 34 % des actions de l'EPINORPA. Aujourd'hui, la proposition de CDC Habitat, c'est de nous expliquer qu'ils sont prêts à payer les 120 millions mais en échange de 26 % du capital. 34 + 26, vous avez fait le calcul, ça fait 60 % et donc pour 270 millions, la CDC Habitat entend prendre le contrôle des 5 milliards de la valeur de Maisons et Cités, de toutes les maisons. Le Préfet nous accorde qu'ils sont prêts à aller qu'à 51 % du moment qu'ils sont majoritaires, ils s'en foutent, ils sont prêts à nous faire toutes les concessions possibles. Monsieur le Préfet nous a expliqué que les collectivités n'avaient pas d'argent à mettre dans le capital de l'EPINORPA, qu'elles avaient autre chose à faire. Certainement à mettre 120 millions au service de STELLANTIS pour fabriquer des batteries pas très loin de chez nous et supprimer des emplois à la Française de Mécanique. Là-dessus, il ne m'a pas répondu. Si on ne trouve pas sérieusement une solution, on va abandonner ce capital à CDC Habitat. Vous allez me dire oui, mais CDC, c'est la Caisse des Dépôts et Consignations. Les trémolos dans la voix du Préfet de Région étaient impressionnants sur la qualité de CDC Habitat. Je voudrais juste appeler mes camarades cheminots à la réflexion. J'en connais un dans la salle. CDC Habitat, c'est une filiale de CDC qui est propriétaire de Transdev. Laurent DUPORGE n'avait pas l'air au courant de ce qu'était Transdev. Transdev, c'est l'entreprise qui a été mise en concurrence dans la région PACA et qui a pris le service des TER à la SNCF. L'Etat, la SNCF a été battue par l'Etat, Transdev. L'intérêt de cette opération, ça s'appelle juste la casse des statuts sociaux, la casse du statut de cheminot. Donc, on peut en effet se dire que l'Etat c'est bien et que Transdev c'est bien et que la CDC, c'est bien. Moi, je vous dis que c'est

contraire à notre conception, à nous tous et je vous mets vous aussi, camarades socialistes, dans le paquet et même les camarades républicains, vous n'avez pas cette conception-là de l'Etat. Vous n'avez pas cette conception-là de l'Etat qui concurrence l'Etat et qui décide de casser le statut des cheminots. Je ne vous ferai jamais ce procès-là. Simplement, il faut que nous trouvions ensemble une solution et que nous alertions les habitants du Bassin Minier, des maisons, que ce qui est en jeu, c'est bien le contrôle de l'EPINORPA. Et que si on ne donne pas les moyens, si on ne se donne pas les moyens, si l'Etat n'accepte pas de revoir sa copie. Pourquoi nous avoir fait acheter 458 millions, quelque chose qu'ils estiment valoir moins ? Pourquoi ? Parce que le résultat des courses quand même, c'est que 150 + 120, vous êtes plus fort que moi en maths, ça fait grosso modo 270 millions. Mais 458 millions -120, ça fait 338 millions. Et aujourd'hui, l'Etat prétend que 338 millions payés par les loyers des ayants droits, payés par les loyers des locataires, ça a moins de valeur que 270 millions versés par la CDC Habitat. Dans un pays aussi cartésien que le nôtre, expliquer que 338, c'est plus petit que 270, ce n'est pas possible. Il ne faut pas qu'on se raconte l'histoire. Il faut que nous tous, élus, nous sentions concernés parce que nous avons tous des maisons de Maisons et Cités dans nos villes, même Jean-Marie avec ses dix maisons. Et nous ne pouvons pas laisser passer une telle chose. Donc, il faut quand même que nous nous mobilisions réellement. Alors je sais que c'est pendant les vacances, ça va être compliqué, mais il faut qu'on ait une alternative parce qu'on ne peut pas investir, garantir les prêts d'un bailleur social dont nous allons perdre le contrôle alors qu'il y a d'autres possibilités. Je suis sûr que Jean-Marie pourra vous expliquer les solutions auxquelles il a pensé en tant que président d'EPINORPA parce qu'il y a des solutions pour garder le contrôle. Et c'est ça l'important pour les populations, que les élus soient responsables et gardent le contrôle de ce patrimoine minier. Merci beaucoup.

M. ROBERT : Alors, sur le principe, on peut partager. On va dire que sur la délibération, si j'ai bien compris, il n'y a quand même pas de sujet. Par contre, c'est aussi, tu parlais de Jean-Marie ALEXANDRE, c'est le président de l'EPINORPA qui est là à mes côtés, mais en tant que Vice-Président finances qui représente avec d'autres, avec toi, il y a d'autres élus qui devaient être au tour de table. C'est aussi de cette réflexion commune qu'on pourra nourrir une réponse. On ne peut pas, personnellement, je n'y étais pas. Jean-Marie m'avait évoqué la question de la jonction avec le prêt garanti pour dire de pouvoir passer cette échéance que tu évoques au mois de juin et celle du mois de septembre. Voilà donc on commence à avoir certains éléments mais je ne suis pas sûr que l'ensemble des collègues qui sont dans la salle sont aussi informés que toi dans le détail. Il y a peut-être une question d'appropriation à avoir en amont pour décider d'une position commune. Mais là, il faut qu'on le fasse aussi avec le partenaire indissociable de cet enjeu qui est l'EPINORPA et qu'on ait l'ensemble des éléments à se poser parce que c'est une décision collective. Si l'Agglo doit être à des moments dans une solution plus impliquée ou pas ? Est-ce que c'est dans nos capacités ou pas ? Ça se fait aussi en ayant l'ensemble des tenants et des aboutissants. Et je pense que ce qu'on pourrait demander, peut-être, c'est d'avoir ce sujet-là qui se projette sur une réunion peut être plus spécifique, qui permettra de donner un peu l'ensemble des éléments et pas uniquement en aparté d'une délibération. On va chercher loin les retombées. Jean-Marie, tu veux peut-être ajouter quelque chose.

M. ALEXANDRE : Oui, c'était assez surréaliste ce dîner, puisque quelques jours auparavant, avec un célèbre acteur, Jacques VILLERET, il y avait un autre dîner qui porte, bon je tairai le titre, mais enfin, c'était surréaliste. Pourquoi ? Parce que voilà le Préfet de Région et nous nous retrouvons Christian est là, quelques autres sont là, Christophe PILCH est là. Il est président d'EPCI. Je rappelle que l'EPINORPA, c'est cette intercommunalité du Nord et du Pas-de-Calais, essentiellement du Pas-de-Calais, bien sûr, puisque le bassin minier, les 64 000 logements plus 1 000 qui ont été construits, 65 000 logements. Valeur 5 milliards, estimation dans le bilan. Et bien c'est réparti sur les deux départements et par conséquent, statutairement, l'EPINORPA est un établissement public et ses garants sont les deux des deux présidents des deux Départements et la Région. Or, aucun des deux départements n'était représenté par ou son Président ou par quelqu'un qui y était délégué. Pas plus d'ailleurs que la Région n'avait de représentant. On avait l'impression d'avoir été tiré au sort et de se retrouver là dans une discussion où on essayait, en fait, ce que j'ai compris de la soirée, c'est qu'on essayait de tester en mettant bien les frontières de manière à ce que nous n'ayons aucune autre solution que celle que nous exprimait le Préfet de Région. A savoir, et bien écoutez, la Présidence reviendra à un élu et la majorité du capital reviendra à CDC Habitat. Et pas un centime d'argent public ne peut être mobilisé pour que vous restiez maîtres du jeu. Je donne une précision, CDC Habitat ne nous a pas fait de cadeau. Nous avons fait un emprunt. Un emprunt auprès du Crédit Agricole qui était garanti par la Région à 50 % et 25 % par le Département. Donc, il y a deux garanties d'emprunt pour les deux départements, plus la garantie d'emprunt de la Région. Un emprunt supplémentaire qui nous permet d'aller jusqu'au mois de septembre. Et l'échéance qui devait être payée à CDC Habitat a été payée. Ce

qui veut dire que déjà, en faisant cela, les deux Départements et la Région ont manifesté leur indépendance par rapport à ce que le Préfet de Région souhaite. Le préfet de Région vient de Seine-Saint-Denis et la Présidente de CDC Habitat, aujourd'hui, Anne Sophie GRAVE était directrice d'un office de HLM dépendant de la Caisse des Dépôts en Seine-Saint-Denis. Ils se connaissent parfaitement, ils se tutoient, ils s'appellent régulièrement et par conséquent, nous avons obtenu trois mois supplémentaires. Il faut une réponse pour le mois de septembre. Quelles sont les solutions pour conserver le pouvoir ? Eh bien, mais lorsqu'on les esquisse, le Préfet dit « Ah non. Il ne faut pas faire ça. Vous n'aurez pas mon accord ». Quelque part on s'en fout puisque la libre administration des communes et des collectivités, c'est effectivement dans la Constitution. Donc il y aura un combat à mener et il faudra le mener à la rentrée. Et les solutions, c'est quoi ? Bien, nous faisons partie, Maisons et Cités, qui est la filiale d'EPINORPA, qui est donc la holding de tête du dispositif. Le capital aujourd'hui de Maisons et Cités 790 millions d'euros et le chiffre d'affaires de Maisons et Cités, c'est 390 millions d'euros par an. Vous faites un calcul très simple, c'est que bon, on ne va pas vous assommer de chiffres. Tous les chiffres que Christian a sortis sont bons. Sauf que le capital a augmenté de la valeur de l'actif. Ça veut dire que chaque fois qu'on a fait des rénovations, évidemment, le bien rénové vaut plus que quand il ne l'est pas. Et à partir de là, c'est une affaire simple à comprendre. C'est, disons, que l'opération, c'est une OPA hostile faite par la Caisse des Dépôts, par CDC Habitat sur l'habitat minier, dont encore 17 % sont des ressortissants du régime minier et qui va leur coûter zéro. Pourquoi ça va leur coûter zéro ? Parce qu'on n'a pas besoin de 790 millions de capital pour faire 390 millions de chiffre d'affaires. Pour faire dans d'autres instances où je siége avec 1 milliard de chiffre d'affaires, on a besoin de 60 millions de capital. Donc ça veut dire qu'ils vont faire, ils vont apporter l'argent si on ne peut pas faire autrement. Ils vont, si nous ne trouvons pas de solution, je vais en esquisser en terminant, et immédiatement, ils vont faire ce qu'on appelle un coup d'accordéon sur le capital. On n'a pas besoin de 790 millions, donc on va diminuer le capital pour le ramener à 100 millions. Et à partir de là, non seulement ils ont 5 milliards d'actifs pour rien, mais ce n'est même pas pour rien. Ils ont même un bénéfice puisqu'ils vont, nous, en tant qu'actionnaires, les collectivités, on va recevoir un petit quelque chose, mais eux vont avoir la totalité du patrimoine et nous n'aurons pas nos yeux pour pleurer. La solution, c'est de s'associer puisque nous faisons partie avec Maisons et Cités de l'Union des sociétés de HLM, avec d'autres sociétés de HLM qui peuvent racheter une partie de notre patrimoine et parce qu'ils en ont les moyens et que la loi ELAN va les obliger pour certaines d'entre elles. Je pense par exemple à LDEV qui est une société, petite société HLM du Nord mais très riche puisqu'elle est à Marcq-en-Barœul, elle est à Lambersart, etc. Ils ne sont pas dans le bassin minier, eux ont des moyens, mais ils n'ont pas beaucoup de logements. Ils sont dans le Vieux-Lille, etc. Ils ont 17 000 logements, il en faudrait 25 000. Et bien, ils ont les moyens d'acheter. Ils peuvent nous acheter une partie de ce patrimoine, ce qui nous permettrait d'avoir les 51 % et d'éviter cette OPA hostile menée par l'Etat. Bon, tout ce qui se passe est surréaliste parce que ceux qui devraient être autour de la table, le Préfet nous a invités à aller à Lille, Christian est très réticent pour aller manger, enfin c'est le même équipage à la Préfecture de Région en septembre et il ne bougera pas d'un iota. Ce qu'il nous faut saisir les deux Présidents de Département, le Président de Région et que nous ayons les présidents d'EPCI pour qu'on sache quelle est la position des élus par rapport à l'habitat minier. Ou on se laisse faire ou on ne se laisse pas faire. C'est simple.

M. ROBERT : On va peut-être revenir sur l'ordre du jour parce que sinon le débat est tellement ouvert qu'on risque de se retrouver aussi dans des sujets qu'on ne maîtrisera pas forcément dans le délai. Par contre, il faut garder l'importance du sujet qui a été relevé. Et peut-être, Jean-Marie que tu réunisses avant la fameuse date du mois de septembre avec Christian, avec des élus. Parce que la difficulté, c'est qu'on n'en est pas membre. C'est les élus qui siègent, qui siègent au titre de l'Association des Communes Minières au titre de l'agglomération. Donc, il y a aussi ce sujet-là. Mais de regarder pour que l'ensemble des élus communautaires qui sont intéressés, puissent avoir une réunion spécifique dédiée à ce sujet-là avant les premiers jours de septembre. Au moins, ça permettra de partager l'information et de vraiment se positionner si besoin. Si l'obligation nous en était faite au Conseil de rentrée. Parce que là, on parle sans forcément que chacun puisse avoir les différents sujets. Sur les trois délibérations, il n'y a pas de demande particulière ? Elles sont adoptées sur les trois garanties. Parfait. Merci beaucoup. Jean-Marie, sur la 24.

M. ALEXANDRE : La 24 très rapidement. Bon, comme tout le monde sait lire, il n'y a aucun problème. Il s'agit de la signature de la convention, le service comptable et financier avec les services de la DGFIP. Et s'agissant de cette convention, tout à l'heure en réunion de Bureau, nous avons exprimé le souhait d'insister et d'ajouter l'information parce que ça vise à ce qu'il y ait une meilleure relation entre nos services et les services fiscaux. Mais tout particulièrement, nous avons passé en Bureau à peu près

200 000 € de passage en pertes pour des impayés et ces impayés proviennent d'entreprises, d'artisans, de commerçants qui occupent des locaux qui nous appartiennent et qui ont été dans l'incapacité de payer leur loyer. Sauf que nous apprenons tout cela cinq ans plus tard. Ce n'est pas normal. Donc il faut ajouter dans cette convention la nécessité, pour nous d'être informés en temps réel de la difficulté de tel ou tel entrepreneur à régler ce qu'il doit. Pourquoi ? Parce qu'à ce moment-là, nous pouvons le convoquer. Nous pouvons discuter avec lui de sa difficulté, voir comment nous pouvons l'aider. Et plutôt que de constater, d'abord que l'entreprise on ne l'a pas redressée, on ne l'a pas aidée. Et à la fin, nous avons une perte sèche de 200 000 €, ce qui correspond à ce que va nous coûter, et c'est normal que ça nous coûte cela, l'augmentation du point d'indice des personnels que nous avons sous notre autorité.

M. ROBERT : Donc on complète la délibération avec ce paragraphe supplémentaire pour dire pouvoir l'adopter et donc sous ces réserves, sous ces conditions. Pas de remarque ? Donc c'est adopté. Vous avez aussi dans l'ordre du jour le dernier point qui a été présenté, c'était une motion qui était proposée par les trois groupes de notre collectivité à propos de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels qui est en amont de la réunion qui se déroulera demain. Et donc l'enjeu de cette motion, c'est de pouvoir aussi, au travers cette proposition de texte, rejeter en bloc le projet tel qu'il est présenté, et ce, dans une logique visant à avoir plus de concertation avec les élus locaux et à mettre en cohérence aussi certaines thématiques et certains engagements de l'Etat. Dans la mesure entre ce qui est mis dans la proposition et les thématiques, si on prend Petites Villes de Demain et Cœur de ville, par exemple, on est complètement à l'inverse de ce que l'État nous demande de faire sur ces deux programmes. Donc voilà, il y a cette motion qui est présentée par les trois groupes et donc qui est soumise à l'approbation du Conseil. J'avais Christian et Nicolas.

M. PEDOWSKI : Oui merci. C'est juste par rapport à la délibération n°20. Je n'ai pas voulu mélanger avec mon intervention précédente. Il n'y a pas de rue Emile Jaurès à Grenay. Il y a une rue Emile Zola, il y a une rue Jean Jaurès. Le bâtiment sera entre les deux et donc il sera du côté Émile Zola.

M. ROBERT : C'est noté. Voilà, donc ça sera corrigé aussi sur la 20. Nicolas.

M. GODART : Monsieur le Président, en préalable au vote de l'annonce de la motion, je tiens à réitérer la demande du Groupe Républicain, en ma qualité de membre de ce groupe mais aussi d'artisan, d'entendre en séance plénière le Président de la CCI Artois et le Président de la Chambre des Métiers dès la rentrée de septembre. Je vous remercie.

M. ROBERT : Les entendre sur quel sujet ?

M. GODART : Sur le sujet de la motion.

M. ROBERT : Alors il y a demain la réunion de la Commission des Impôts Directs. Donc on a déjà une réunion demain avec notamment les services de l'Etat. Après, on peut les inviter, ils ne sont pas obligés de venir. On peut le concevoir en tant qu'élu mais il ne faut pas qu'on mélange les casquettes. En tant qu'artisan, tu peux aussi remonter ça parce que tu ne peux pas faire pression de l'autre côté, au niveau des instances consulaires, pour les inviter à venir. On va les inviter mais il faut aussi, que t'utilises les deux côtés j'allais dire, et on leur demandera de venir s'ils veulent, s'ils le souhaitent mais on ne peut pas leur imposer. Ce sont là des structures autonomes, donc on peut leur demander de venir nous expliquer leur point de vue. Demain, dans la Commission, on aura une autre discussion. Là, l'enjeu, c'est de pouvoir déterminer une position commune avant la Commission de demain pour pouvoir dire aussi aux services de l'Etat ce que nous on attend en tant qu'élus. Après, les professionnels peuvent aussi faire remonter la même chose auprès de leurs instances consulaires qui sont là aussi pour ça. Et on peut leur proposer de venir discuter avec nous, mais on ne peut pas leur imposer. On va le faire comme ça. D'accord ? Il y a une demande de vote pour la motion ? Non ? C'est adopté. Merci beaucoup. Adoptée à l'unanimité donc on aura notre position pour demain pour la commission. Le Conseil est clos et je vous invite à vous rapprocher des tonnelles, à faire un petit détour en sortant, vous avez une surprise. Jean.

M. LETOQUART : Non, mais si c'était pour compléter sur cette motion, c'est parce qu'effectivement ça vient complètement en contradiction aussi avec ce qui nous occupe et ce qui nous occupe en ce moment, c'est le zéro artificialisation. Tu l'as dit. Ce qui nous occupe en ce moment, c'est nos dispositifs action cœur de ville, etc. Et si les services de l'Etat pouvaient arrêter de se chamailler sur notre dos, ça nous arrangerait bien quand même, parce qu'il faut une force de caractère exceptionnelle pour ne pas

devenir schizophrène quand on les écoute d'une part. D'autre part, moi j'ai un proverbe si on peut disposer de son temps et pas de celui des autres, et en l'occurrence aller demander à une Commission consultative d'aller siéger alors qu'ils n'ont absolument pas les données pour le faire puisque l'administration fiscale nous a donné des kilos et des kilos de tableur Excel. Et heureusement que les services très efficaces de la Communauté d'Agglomération nous a aidés à interpréter ces données parce que sinon, on passait à côté du problème. Et à la fin, on leur dit de toute façon, votre avis sera consultatif et s'il n'y a pas une bagarre derrière, on s'en fout, on le fera. C'est inadmissible. Mais c'est un sujet qui est très important et je dis ça parce qu'il y a la presse dans le public et qu'il nous faut réussir à expliquer ce que ça voudra dire à la fin du fin si on n'arrive pas à arrêter cette réforme. A la fin du fin, ça veut dire, alors je ne vais pas citer un nom de ville, on ne va pas faire peur au boulanger en question, mais un petit boulanger de village, il va se prendre plus 88 % d'imposition locale alors que nous, nous n'aurons rien décidé pendant que IMMOCHAN, ou je ne sais qui, ou Cora par exemple, va se prendre quasiment moins 200 000 €. C'est vraiment, ce n'est pas un truc qui est sorti comme ça de la tête, de quelques hurluberlus. C'est vraiment un truc qui a été fait pour favoriser les gros centres commerciaux et au détriment, parce qu'il faut bien le faire sur le dos de quelqu'un, au détriment de nos petits commerces. Et on ne peut pas, nous, tout faire comme un chat qui est en train de se noyer dans un seau d'eau pour essayer de sortir nos centres villes des difficultés dans lesquelles ils sont, et pendant ce temps-là, laissés maltraités nos centres villes. C'est vrai aussi pour d'autres choses. Par exemple, la clinique de Bois Bernard, qui appartient à un fonds de pension australien, on vient de lui faire un cadeau si on laisse faire de 80 000 € par an. Alors c'est la CAHC, ça ne nous concerne pas. N'empêche qu'ils l'ont ce cadeau. Je doute que le Centre Hospitalier de Lens, qui est situé dans une zone, elle, par contre de centre-ville, bénéficie de ce cadeau-là. C'est exactement l'inverse, ils vont se prendre plus 30 %, un peu comme le boulanger du village. Donc c'est impossible. Ils ne payent pas puisque c'est un établissement public. Voilà. Ceci dit, Bois-Bernard et Ramsay n'avaient pas besoin de ce cadeau-là. Là, on peut tous, là on est d'accord. Et du coup, heureusement, les gens qui vont siéger à la Commission des impôts demain sont des gens qui ont eu aussi, qui auront un avis éclairé sur cette question. Mais c'est un sujet sur lequel, nous, ce sera vraiment un point de friction très fort avec les services de l'État parce qu'on ne laissera pas faire ça. Parce que si on laisse faire ça demain, c'est devoir assumer demain nos centres villes qui se désertifient pendant que nous on essaie de chasser les voitures de centre-ville, qu'on va nous imposer de chasser les voitures de nos centres villes. Les gens vont pouvoir aller profiter des embouteillages de Noyelles-Godault et en plus de ça, IMMOCHAN Noyelles-Godault va avoir un cadeau fiscal de plusieurs centaines de millions d'euros. Donc évidemment, c'est inacceptable.

M. ROBERT : Donc, tout l'intérêt de la délibération, de la motion pour pouvoir avoir une position unanime de l'agglomération et que quelque part, le positionnement par rapport à l'État soit clair, net et sur l'ensemble des 36 communes identique. Jean-Marie.

M. ALEXANDRE : Oui, en ce qui concerne le groupe, Nicolas a rappelé la position, bon, effectivement, on ne peut pas obliger le Président de la CCI ou le Président de la Chambre des Métiers à venir nous rencontrer. Mais on peut les y inviter parce que c'est, nous, les élus, qui allons devoir répondre aux commerçants qui sont sur notre territoire, de ces difficultés et savoir parce que ceux qui les représentent, les chambres consulaires représentent bien les commerçants et les artisans. Et par conséquent, savoir quelle est leur position et est-ce qu'ils défendent effectivement ceux de qui ils sollicitent les suffrages lorsqu'il s'agit du renouvellement. Et cela nous apparaît important. Donc, ou bien ils viennent, on les écouterait tous ensemble. Et s'ils décident de ne pas venir, nous leur écrirons et nous leur demanderons de se positionner clairement sur ces questions qui nous sont posées à nous, élus dans une Commission consultative dont les services fiscaux de l'État se contrefichent complètement.

M. ROBERT : Si, d'ici là, l'État n'a pas supprimé les chambres de commerce et les chambres d'artisanat parce que ça peut aller très vite aussi, malheureusement, dans ce domaine-là. On l'a vu. Bon, on arrête un peu ce sujet, on clôt, on a délibéré sur la motion et puis on se retrouve dehors pour entamer l'été. Bonne soirée.